Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code Municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté, lors de sa séance tenue le 14 octobre 2026, une résolution par laquelle est établie le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2027,

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATE	HEURE
Lundi 18 janvier	19h00	Lundi 16 août	19h00
Lundi 8 février	19h00	Lundi 13 septembre	19h00
Lundi 8 mars	19h00	Mercredi 13 octobre	19h00
Lundi 12 avril	19h00	Lundi 8 novembre	19h00
Lundi 10 mai	19h00	Lundi 6 décembre	19h00
Lundi 14 juin	19h00	Lundi 13 décembre (séance extraordinaire, budget)	19h00
Lundi 12 juillet	19h00		

QUE le Conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 29e jour du mois d'octobre 2026.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 29 octobre 2026, entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 octobre 2026.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier